## MAIRIE 73730 SAINT PAUL SUR ISERE

**2** 04.79.38.20.83

☐ contact@stpaulsurisere.fr

Cadre réservé à l'administration
☐ Attestation d'assurance
Chèques reçus :
* 3
☐ Location salle
Adm sans cuisine <b>○</b> 210 €
Adm avec cuisine ○ 260 €
Ext sans cuisine ○ 560 €
Ext avec cuisine ○ 710 €
☐ Caution salle et matériel (1200)
☐ AG – gratuit
☐ Association ○ 250

## DEMANDE DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Je soussigné (e)	
Adresse	
N° de téléphone :	
DECLARE:  □ Avoir pris connaissance du règlement □ M'engage à respecter l'exhaustivité des clauses r □ Déclare posséder une assurance responsabilité circopie de l'attestation d'assurance)	
☐ Sollicite la location de la salle polyvalente de SA	INT PAUL SUR ISERE
Pour une durée dejours, du .	au
Objet de l'utilisation :	
La remise des clés est souhaitée le :	
Vous souhaitez disposer de : □ Salle principale □ Cuisine et vaisselle	
Le montant de la location s'élève à€.	
Fait àle	
Signature (*)	Le maire ou son représentant

Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé »

Les données personnelles ainsi collectées font l'objet d'un traitement dont le responsable est la commune de Saint Paul sur Isère 73730. Ces données sont collectées dans le cadre d'une mission de service public et sont nécessaires pour les locations de la salle polyvalente. Elles sont destinés au service en charge de la Salle polyvalente et sont conservées un an après la location. Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer par mail auprès de la mairie (contact@stpaulsurisere.fr) en précisant vos nom, prénom, adresse et en joignant une copie de votre carte d'identité. En cas de difficulté en lien avec la gestion de vos données personnelles, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL ou de toute autre autorité compétente.

☐ J'accepte la réutilisation des données collectées par la collectivité dans l'exercice de ses missions de service public autres que celles citées ci-dessus.